

FLASH INFO PROBLÈMES DE PAIE CPIP 30 :

LA CGT IP présente aux côtés des stagiaires !

L'ensemble des agent.e.s n'étant toujours pas rétabli.e.s dans leur droits à rémunération, la CGT Insertion Probation continue de saisir l'administration. Nous nous sommes entretenu.e.s hier avec les services RH de la DGAP et avons obtenu les précisions suivantes.

* Pour toutes et tous, concernant l'acompte correspondant à l'avance de 75 % des frais de stage : Alertée par des stagiaires du non-versement de l'acompte mi-octobre comme s'y était engagée l'administration, la CGT IP a une nouvelle fois pu questionner les services RH de la DGAP à ce sujet . Un report, inacceptable, est annoncé pour début novembre. **La CGT IP restera vigilante au respect de ce nouvel engagement.**

* Pour les stagiaires qui sont imputés au niveau de leur indemnitaire (IFSE) : Les stagiaires ayant perçu leur traitement mais pas leurs primes devraient voir cette problématique résolue au mieux sur la paie de décembre. Ce serait donc encore une paie amputée de leur IFSE qu'elles et ils percevront en octobre et en novembre. Selon la DGAP, les stagiaires concerné.es devraient recevoir prochainement une information.

* Pour les stagiaires qui n'ont perçu aucune rémunération fin septembre : l'ordre de mise en paiement de l'acompte qui doit couvrir la période du 1.09 au 30.10 aurait été réalisé hier . L'acompte devrait bien être perçu par les intéressé.e.s fin octobre selon le calendrier de paie . Il correspondra à 90 % (indiciaire + indemnitaire) des paies de septembre et d'octobre et sera grevé des prélèvements à la source.

Toutefois , la CGT IP a rappelé à l'administration qu'un acompte est une avance mais pas une paie à part entière et donc que cet acompte ne doit pas être soumis à retrait de cotisations. Cela doit s'opérer uniquement au moment des régularisations pleines et entières des paies avec établissement d'une fiche de paie, soit fin novembre. L'administration nous confirme que cela devrait bien être le cas.

La CGT IP sera vigilante à ce que les prélèvements à la source ne soient pas opérés deux fois et accompagnera tout élève dans leurs voies de recours si de telles difficultés au niveau des cotisations devaient également apparaître.

La CGT IP continuera de façon régulière à s'assurer que les échéances annoncées ne feront pas l'objet de nouveaux reports inadmissibles. La CGT IP déplore le traitement des paies des CPIP 30 dont certain.es vont, par faute de l'administration, être confronté.es à de graves difficultés financières voire des pénalités ou agios.

La CGT IP, toujours au côté des personnels , invite donc les stagiaires à continuer à nous alerter et nous saisir des problèmes persistants jusqu'aux régularisations pleines et entières de toutes les situations ! Restons uni.e.s et solidaires !



Du 3 au 10 décembre 2026

Pour une justice humaniste et contre un SPIP surexploité



VOTEZ